

Le 17 Mai 2024

AVIS DE PUBLICATION

Révision des listes électorales
Dépôt du tableau des inscriptions et des radiations
(article R.13 du Code électoral)

Suite à la réunion de la commission de contrôle des listes électorales, le tableau des inscriptions et radiations prévu à l'article R.13 du Code électoral est mis à disposition des électeurs auprès du secrétariat, aux horaires d'ouverture habituels jusqu'à l'expiration du délai de recours contentieux prévu à l'article L. 20 du Code électoral ;

Le Maire, Sylvie VERDON

